

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

L'an Deux Mille Seize, le 28 Septembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 12 septembre 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN	*	*
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP			MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR	*	
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU		*
MR GAUDY	*		MR ZENON	*	
MR MORGO		*	MR MARCOS		*
MR BARRAL		*	MR TAILHADES		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR TAUPIN		*
MR FREY		*	MR AFFRE		*
MR BEC		*	MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL	*	
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR		*
MME ZENON	*		MR COSTA		*
MR BUENO			MR HEY		*
MR FARENC	*		MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER	*		MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Jean Claude BOLTS, 1^{er} Vice Président.

DELIBERATION N°1 : CMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2016

Le président soumet au comité Syndical le compte rendu de la réunion du 30 juin 2016.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

DELIBERATION N°2 : DEMANDE DE RETRAIT DU SIGAL. EXTENSION DU PERIMETRE D'ADHESION. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THONGUE AU SMVOL

Le comité syndical, à l'unanimité, accepte :

- Le retrait du SIGAL du SMVOL ;
- L'extension du périmètre d'adhésion au SMVOL de la communauté de communes des Avant Monts du Centre Hérault, pour les communes de Faugères et Laurens ;
- L'extension du périmètre d'adhésion au SMVOL de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée pour les communes de Bassan, Boujan sur Libron et Lieuran les Béziers ;
- L'extension du périmètre d'adhésion au SMVOL de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée pour la commune de Vias;
- L'adhésion de la communauté de communes du Pays de Thongue pour les communes de Puissalicon et Montblanc.

DELIBERATION N°3 STRATEGIE LOCALE DES RISQUES INONDATION:

La mise en œuvre de la Directive Inondation a permis d'identifier des Territoires à Risques Importants sur lesquels une stratégie locale de gestion du risque inondation doit être établie. Sur le périmètre Orb Libron, douze communes aval ont été intégrées au TRI Béziers Agde, qui inclue également le fleuve Hérault.

Le calendrier très serré de cette mise en œuvre avec l'intégration fin 2014, du périmètre et des objectifs de la SLGRI au PGRI, avait rendu nécessaire l'implication du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron comme un des corédacteurs de la SLGRI. Le comité syndical avait ainsi pris la délibération suivante le 28 juin 2014 :

Le comité syndical, après en avoir délibéré:

- *Prend acte de la proposition d'objectifs transversaux et opérationnels issus du groupe de travail SMVOL, SMBFH, CAHM, DDTM, Conseil Général et Région ;*
- *souligne la difficulté de l'exercice demandé, compte tenu des calendriers très serrés ;*
- *rappelle la nécessité d'une stratégie adaptée aux contraintes et moyens financiers du territoire Orb Libron ;*
- *indique que toute modification sensible, par les services de l'état, de la proposition qui fait l'objet de la présente délibération, devrait faire l'objet d'un nouvel examen par le comité syndical du SMVOL ;*
- *souhaite que la Commission Locale sur l'Eau soit associée au processus de validation de la démarche.*

Les années 2015 et 2016 ont permis d'avancer dans le travail de rédaction de cette SLGRI et de mettre en place la concertation localement. Un arrêté de l'Etat a précisé le 5 juillet 2016 le rôle des différentes parties prenantes de la SLGRI et le SMBFH et le SMVOL désignés comme co-animateurs de la SLGRI des Bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault ont proposé un document soumis à la validation de l'ensemble des parties prenantes (EPCI, syndicats de bassin versant, Commissions Locales de l'Eau et acteurs de la gestion du risque) pendant l'été 2016 (document joint au présent rapport). Cette SLGRI, qui est compatible et complémentaire avec le SAGE Orb Libron, devra être déclinée par le futur PAPI 3 Orb Libron sur la période 2017-2021.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- valide la stratégie locale de gestion des risques inondation ;
- Acte le rôle du SMVOL dans l'animation de cette démarche

DELIBERATION N°4 : MISSION D'ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION DU BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE ORB ET LIBRON. DEMANDE DE SUBVENTION

Le contrat de rivière Orb Libron 2011-2016 arrive à échéance le 31 décembre 2016. L'avenant à mi-parcours du contrat prévoyait la réalisation d'un bilan à l'issue de la programmation. Dès à présent, et afin de mettre en œuvre toutes les dispositions qui nous permettront d'atteindre les objectifs du SAGE Orb Libron en cours d'élaboration ainsi que ceux du SDAGE et de la directive cadre européenne, il conviendrait d'élaborer ce bilan dans l'optique de disposer des éléments nécessaires à la rédaction d'une nouvelle programmation contractuelle sur le territoire Orb Libron, sur la période 2017-2021.

Une mission d'assistance au maître d'ouvrage pour la réalisation du bilan d'une part et l'élaboration d'une future programmation d'autre part rivière est nécessaire. Le SMVOL a rédigé en partenariat avec l'Agence de l'Eau le cahier des charges définissant cette prestation, dont le montant a été évalué à 50 000 € H.T., subventionnable à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau (document ci-joint).

Ce bilan ainsi que les perspectives sur les suites à donner au contrat (nouveau contrat de rivière, autre procédure contractuelle...) seront présentés au Comité Syndical du SMVOL ainsi qu'au Comité de Rivière. Il sera nécessaire de prendre acte des termes du bilan et de choisir les suites à donner.

Le bilan du contrat sera engagé début 2017.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider l'engagement de ce bilan du contrat de rivière Orb Libron 2011-2016,
- d'autoriser le président à solliciter l'Agence de l'Eau pour financer cette opération.

DELIBERATION N°5 : POSTES SMVOL 2017. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron regroupe à ce jour 89 membres (88 communes et le Département de l'Hérault) et couvre la quasi totalité du bassin versant.

Les missions du SMVOL sont les suivantes :

- Coordonner : le SMVOL prépare, amende, réoriente les dossiers techniques afin qu'ils respectent les objectifs du Contrat de rivière
- Porter le SAGE Orb Libron : le SMVOL organise le travail de la CLE et des commissions thématiques du SAGE et anime ces différentes réunions.
- Animer et suivre les études générales réalisées à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron,

- **Concerter** : définition technique des projets après une consultation la plus large possible auprès du monde associatif et socio professionnel,
- **Faciliter** : le SMVOL rassemble les partenaires techniques et financiers, explique les projets, favorise et dynamise leur instruction administrative et financière,
- **Former** : le SMVOL organise régulièrement des journées d'information et de formation à destination des techniciens et équipes vertes en place sur le bassin versant,
- **Sensibiliser** : le SMVOL organise, en collaboration avec l'Education Nationale, des actions pédagogiques de sensibilisation aux problématiques liées à l'eau.

L'animation des missions du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron sera assurée par une équipe composée :

- D'un chargé de mission SAGE à temps plein
- D'un chargé de mission Contrat de Rivière à temps plein
- D'un technicien de rivière à temps plein
- D'un animateur continuité piscicole et zones humides
- D'un animateur agro-environnemental à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource

Le document annexé au présent rapport détaille les missions assignées à chacun de ses postes ainsi que le coût global de cette équipe.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le document décrivant les missions 2017 de l'équipe du Syndicat Mixte des Vallées de l'orb et du Libron ;
- D'autoriser le Président à solliciter l'Agence de l'eau en appui de cette opération.

DELIBERATION N°6 : PARTICIPATION AU POLE DE PLEINE NATURE « MONTAGNES DU CAROUX » PORTE PAR LE PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

En 2015, le Pays Haut-Languedoc et Vignobles est retenu en tant que « pôle émergent » dans le cadre de l'appel à projets « pôles de pleine nature » lancé par le Massif Central, le dépôt du dossier en tant que « pôle structuré » devant avoir lieu en septembre 2016.

Un pôle de pleine nature est un territoire organisé souhaitant développer une offre touristique et de loisirs complète et relativement concentrée, à fort potentiel attractif. Le pôle est situé sur les territoires de Grand Orb, Orb-Jaur et St Ponais.

Pour répondre à l'appel à projet en tant que pôle structuré, le territoire a élaboré une stratégie et un plan d'action sur 5 ans permettant d'améliorer, de structurer et de valoriser l'offre d'activité de pleine nature. Pour cela, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a travaillé de concert avec différents partenaires, dont le syndicat mixte des vallée de l'Orb et du Libron.

Le SMVOL sera particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette stratégie en étant maître d'œuvre de l'expertise et du suivi de la qualité des eaux de baignades sur l'Orb et la mare. Le budget est estimé à 5 000 euros et le plan de financement pourrait être le suivant :

FEDER :	2 000
Conseil départemental :	2 000
Autofinancement :	1 000
Total :	5 000

Le conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le partenariat dans le cadre du pôle de pleine nature
- D'être maître d'ouvrage du projet cité ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat qui en découleront.

DELIBERATION N°7 : CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL

Le président présente le projet de convention avec le centre de gestion pour la médecine du travail.

Le conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet de convention en objet ;**
- **D'autoriser le président à signer la convention**

Fin de séance : 15 heures 30.

Béziers, le 28 Septembre 2016

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noël BADENAS